



Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires
Service de la Médiation et de la Qualité des Relations aux Usagers

2015 DDCT 66 Subvention (70 000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les Etats généraux des Nuits à Paris réunis en novembre 2010 à l'Hôtel de Ville avaient permis à la Municipalité d'affirmer sa volonté de voir coexister les différents usages légitimes de la nuit : le travail, le repos et le divertissement. Cette volonté a été confirmée lors de l'assemblée plénière du Conseil de la Nuit réuni en décembre 2014.

Afin de mieux prévenir les nuisances liées aux activités nocturnes, en agissant en amont par la sensibilisation, la prévention et la médiation, la Mairie de Paris et les Syndicats et organisations de professionnels apportent depuis 2011 leur soutien à un service de médiation intervenant dans les différents quartiers de la capitale à forte activité festive.

L'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit a été créée afin de regrouper les différents partenaires de la nuit autour de ce projet, dénommé « Les Pierrots de la nuit », qui vise à :

- Renforcer la professionnalisation des exploitants de débits de boissons pour une meilleure maîtrise des nuisances sonores induites par leur activité ;
- Contribuer à la résolution de conflits entre riverains et établissements ;
- Sensibiliser la clientèle des établissements aux conséquences des nuisances qu'ils génèrent sur la santé des riverains et sur la préservation des établissements exposés aux risques de fermetures administratives.

En 2014, l'AMUON a accompagné 784 établissements afin de soutenir leurs stratégies de réduction des nuisances sonores. Cet accompagnement consiste à rappeler la réglementation, mettre en lien les établissements avec les interlocuteurs institutionnels, soutenir le dialogue avec les riverains, favoriser les bonnes pratiques et diffuser un « kit pro » permettant aux établissements de sensibiliser leurs clients. Cette action a permis la mise en place d'un réseau d'échange de bonnes pratiques de 1 500 établissements partenaires invités à signer un code de bonne conduite.

L'AMUON est régulièrement sollicitée (en moyenne 4 fois par mois) par des riverains ou des établissements en conflit via une adresse mail dédiée. Elle recueille également des signalements de litiges de la part des Mairies d'arrondissements et des Commissariats. Dans tous les cas, un médiateur de l'association rencontre les établissements concernés afin de les aider à mettre en œuvre les solutions

appropriées. Un retour est systématiquement effectué aux riverains ou institutions afin de les informer des progrès réalisés.

Des équipes de médiateurs formés par France Médiation vont à la rencontre des clients des établissements dans les rues des quartiers festifs afin de les sensibiliser sur les nuisances et faciliter la dispersion des groupes à l'heure de fermeture des établissements. Ils sont accompagnés d'artistes qui ont un rôle de facilitateurs permettant de capter l'attention des noctambules et de rendre les messages plus accessibles, l'idée étant d'intégrer le respect du cadre de vie des riverains comme élément positif de la culture de la fête. En 2014, 15 parcours ont ainsi été effectués par ces équipes, au cours de 104 soirées entre 22h et 3h, dans 9 arrondissements. Pour chaque parcours, ce sont entre 30 et 60 lieux concernés et de 200 à 400 personnes sensibilisées.

Ces équipes ont aussi une mission de prévention, relayée par des campagnes de communication, à proximité des lieux de divertissements nocturnes, par leurs contacts avec les responsables d'établissement et par leur capacité de dialogue avec les noctambules.

L'ensemble de ces actions est coordonné au niveau des arrondissements dans le cadre de réunion tripartites (Mairie, Commissariat, AMUON) au sein desquelles sont définis les rues à toucher, les fréquences des interventions, les horaires, etc.

Les Pierrots de la Nuit s'inscrivent dans le développement de la politique parisienne de la nuit. Ils constituent ainsi l'un des vecteurs d'intervention en matière de médiation et de sensibilisation pour une nuit apaisée et partagée. A ce titre, ils participent activement aux groupes de travail thématiques du Conseil de la Nuit, instance de concertation sur la nuit mis en place en décembre dernier.

Après quatre ans d'existence, et afin d'accroître l'efficacité du dispositif, la Ville de Paris, dans le cadre d'un marché public, a mandaté au premier semestre 2015 un prestataire pour conduire une démarche de bilan et d'accompagnement méthodologique du dispositif. Cette démarche inclut la mise en œuvre d'un plan d'évaluation partagée avec l'ensemble des parties prenantes : Mairies d'arrondissement, Préfecture de Police, professionnels des établissements et associations de riverains. Elle doit permettre de réaliser un bilan objectif de l'ensemble des actions mises en place par Les Pierrots de la Nuit, notamment celle des parcours accompagné par des artistes de rue qui suscitent régulièrement des interrogations, et de proposer des pistes de réorientations du dispositif pour les années à venir qui devront s'inscrire dans la politique mise en œuvre par le Conseil de la Nuit.

Compte tenu de la nécessité pour la Ville de Paris et les habitants de la capitale de disposer de médiateurs qui interviennent autant en journée auprès des établissements qu'en soirée auprès des clients, je vous propose d'accorder à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit un premier versement de subvention de 70 000 € au titre de l'année 2015, afin de l'aider à poursuivre et à développer les actions de professionnalisation des exploitants dans les quartiers festifs et de médiation.

En fonction des résultats de la prestation et des propositions d'AMUON, un deuxième versement pourra être étudié et délibéré au prochain Conseil de Paris.

En cas de vote favorable de votre part, il conviendra de conclure une nouvelle convention annuelle d'objectifs que je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer avec cette association.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2015 DDCT 66 Subvention (70 000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du _____ 2015 par lequel la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70 000 euros est attribuée à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit au titre de l'année 2015.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 100, rue Réaumur 75002 PARIS, une convention dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.